

LES ANNONCES

SAMEDI 26 AOÛT 2023 - 1,50 €  
N°4077

# LANDAISES

ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

DES LANDES  
TOUJOURS PLUS  
ÉTUDIANTES

RÉSEAUX  
EN SÉRIE

Dynabuy : bien plus  
qu'un club d'affaires

RECRUTEMENT

Rubix : Cupidon  
du marché de l'emploi





## NATATION

### JULIE LAUX CHAMPIONNE DU MONDE

Nouvelle pluie de médailles pour Julie Laux, licenciée au Stade montois natation, aux championnats du monde masters (35-40 ans) de Kyushu, au Japon. Ses médailles d'or sur 50 mètres en dos crawlé et d'argent sur 100 et 200 mètres viennent compléter ses titres mondiaux déjà remportés à Gwangju, en Corée du Sud, en 2019, ses deux médailles d'or (200 et 100 mètres) et celle d'argent (50 mètres) décrochées aux championnats d'Europe à Rome, en septembre dernier.

# COUP DE BUZZ

## MADE IN LANDES LUNETTES ÉCORESPONSABLES

« Mag », « Yo », « Manou », autant de montures siglées « Victoire d'Aqui », inspirées par Magali, Yohanna, respectivement cousine, belle-sœur, maman... de Marie-Victoire Chabat, créatrice en novembre dernier à Hossegor de Victoire Family Eyes, son atelier de conception et de fabrication de lunettes en acétate de cellulose écoresponsables. Et chaque modèle est enveloppé dans une chaussette réalisée en chutes de tissu polyester par le Landais FMS.

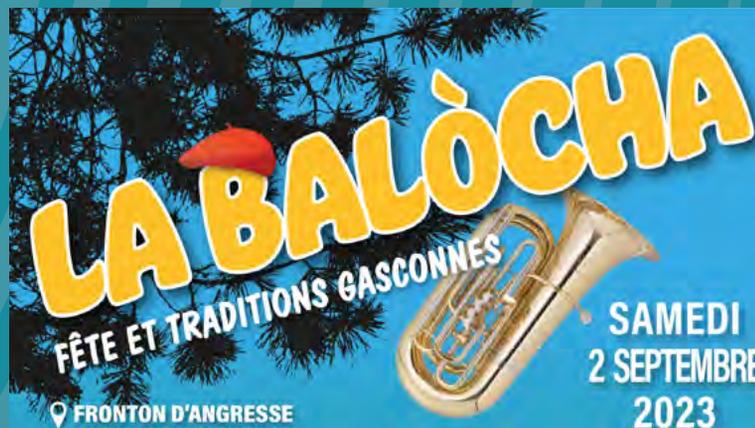


## SOLIDARITÉ

### LA BALÒCHA #3

Jeux traditionnels gascons, initiation aux échasses, balade à poney, tournoi de basket, méchoui de bœuf aux sons des bandas, de la chorale des Pibalous ou des concerts rock... au programme de la 3<sup>e</sup> édition de la Balòcha, le 2 septembre prochain à Angresse. Les bénéfices de l'événement organisé au profit de l'association Rémi Noste Estelle, dédiée à l'accompagnement des personnes touchées par le cancer, contribueront au financement de projets en cours tels que la présence d'une socio-esthéticienne en service de radiothérapie trois heures par semaine à l'hôpital de Dax, et à soutenir les associations locales, la Ligue contre le cancer et l'institut Bergonié.

Réservation sur [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com) ou via le QR Code



SAMEDI  
2 SEPTEMBRE  
2023

FRONTON D'ANGRESSE

# 4

# SOMMAIRE



## 4 FOCUS LANDES

Enseignement supérieur  
Des Landes toujours plus étudiantes

## 10 RÉSEAUX EN SÉRIE

Dynabuy : bien plus qu'un club d'affaires

## 12 ACTU LANDES

Rubix : Cupidon du marché de l'emploi

## 14 ACTU LANDES

Latécoère : un nouveau PDG

## 16 ACTU RÉGION

NACO : M Capital à la barre

## 18 ON EN PARLE

## 20 ENTREPRISE

Partage de la valeur dans les PME

## 22 FISCAL

Crédit d'impôt pour les bornes de recharge

## 23 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL  
APPELS D'OFFRES  
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES  
VIE DES SOCIÉTÉS  
MANDATAIRES JUDICIAIRES

## 27 TENDANCES BOURSE

## 28 PAPILLES ÉMOI

Foncez à Brassempouy !

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax  
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi  
• Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0628 | 83288  
• ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésHebdoEco



ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
**DES LANDES**  
**, TOUJOURS PLUS**  
**ETUDIANTES**



Plus besoin d'habiter une grande métropole pour se former aux métiers du numérique, du management ou du design, du BTS au bac + 5. À Mont-de-Marsan, Dax et bien d'autres communes landaises, des formations supérieures sont aussi proposées dans l'agriculture, le bois, le tourisme ou le thermalisme... Pour de l'emploi dans le département.

Par Julie DUCOURAU



**L**es chiffres parlent plus que tous les discours : six mois après leur diplôme, 95 % des étudiants de l'École supérieure du numérique des Landes (ESNL) sont insérés professionnellement, et même 100 % au bout de deux ans. Presque autant pour l'École supérieure de management (ESML) : 92 % à six mois et 93 % à deux ans, et un peu en deçà pour l'École supérieure de design (ESDL) : 75 % et 83 %. Le tout avec un taux de réussite aux examens de 91 % sur l'ensemble des trois écoles de Campus Landes à Mont-de-Marsan, porté par la chambre de commerce et d'industrie des Landes (CCI).

**NUMÉRIQUE :  
100 % D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE**

« En management et numérique, nous sommes sur des formations à 100 % en alternance avec très



Campus Landes affiche l'ambition de passer de 370 étudiants à 700 en 2027



**TOUJOURS PLUS**

À Mont-de-Marsan, le nombre d'étudiants atteint aujourd'hui quelque 1 800 jeunes dans une dizaine d'établissements de l'agglomération, de Campus Landes à l'IFSI (métiers de la santé), de l'IUT de l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) aux lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel (BTS commerce, vente, esthétique, maintenance de véhicules, etc.). Mont-de-Marsan Agglo a aussi mis en place un campus connecté depuis 2020, pour des formations supérieures en ligne, en restant chez soi.

Le Grand Dax a doublé ses effectifs en 10 ans pour aujourd'hui accueillir 1 500 étudiants, dans une quarantaine de formations de bac + 1 à bac + 5, de l'Agricampus40 (à Oeyreluy, qui se déploie aussi à Mugron et Sabres) au Conservatoire national des arts et métiers (nouveau master marketing vente dans un monde digital), de l'Institut du thermalisme au pôle des métiers du bois.

En dehors des deux grandes agglomérations, la cité scolaire Gaston-Crampe à Aire-sur-l'Adour offre des BTS en production numérique et électrotechnique. Au lycée Jean-Taris, à Peyrehorade, il est question de chaudronnerie industrielle, mention complémentaire aéronautique, et au lycée professionnel Ambroise-Croizat à Tarnos, de BTS production maintenance des véhicules.

majoritairement des entreprises landaises, de la TPE avec des artisans et commerçants à de grands groupes comme Maisadour, Bouygues, le Crédit Agricole ou Egger. Les entreprises sont fidèles et gardent des étudiants parce qu'ils sont de bon niveau », explique Fabienne Capes-Tastet, responsable pédagogique des écoles supérieures de

de 2 500 entreprises ont travaillé ici en collaboration pour un « fort ancrage territorial qui permet de garder la richesse de nos jeunes sortis d'école », souligne Michel Ducassé, le directeur général du campus. À la rentrée prochaine, quelque 400 entreprises partenaires participeront à l'aventure, entre alternance et « workshops » dans les trois domaines d'activité

passé pour faire bénéficier nos étudiants d'un enseignement enrichi et d'une vision élargie sur trois thématiques : l'expérience client, le design durable et le metaverse agency ».

Car l'objectif ultime pour ces trois écoles est toujours bien « de former des jeunes talents capables de répondre aux besoins des entreprises du département prioritairement, et au-delà en Nouvelle-Aquitaine. Depuis le début, le défi est de répondre à l'emploi des jeunes en les amenant dans une démarche de professionnalisation vers les entreprises du territoire », fait valoir le président de Campus Landes, Jean-Michel Van de Velde qui affiche un objectif de 700 étudiants à l'horizon 2027. Cela implique de faire venir de nouveaux partenaires, que ce soit à Mont-de-Marsan (où l'arrivée d'une autre grande école de management pourrait bientôt être annoncée) comme à Dax. À la rentrée 2024, un cycle de trois ans en formation supérieure conduisant à un bachelor (bac + 3) en management du tourisme et de l'hôtellerie sera proposé avec l'agglomération thermale, par Campus Landes en partenariat avec Excelia Tourism

## Des formations en alternance pour s'immerger dans la vie de l'entreprise

Campus Landes qui accueilleront en septembre, dans 17 formations, 370 étudiants, essentiellement landais, mais aussi gersois, girondins et béarnais. À la rentrée, le cursus design va s'ouvrir à l'alternance au grade master, « et les taux d'insertion professionnelle vont encore progresser », assure la responsable qui met aussi en avant le nouveau double cursus de l'école montoise avec la prestigieuse École de design de Nantes. Depuis la création de la première école en 2011 (celle de design), plus

qui amènent les étudiants à travailler directement sur des projets de sociétés in situ (30 par an en moyenne), comme du design d'espace d'agences et bureaux, du packaging, des sites internet, du diagnostic en sécurité informatique, etc. « Cela nous permet d'avoir une partie très opérationnelle pour apprendre aux étudiants à travailler en situation réelle », fait valoir le directeur général qui salue pour la rentrée, « le renforcement des ateliers d'hybridation entre les trois écoles, expérimentés l'an



## IUT DE MONT-DE-MARSAN : À FOND L'ALTERNANCE

Autre locomotive de l'enseignement supérieur à Mont-de-Marsan avec Campus Landes qui partage la même volonté de collaboration, l'IUT de l'Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) qui forme notamment aux métiers du génie biologique et de l'industrie agroalimentaire, est en pointe sur le numérique, les réseaux informatiques, la téléphonie, les réseaux télécoms et le très haut débit, avec ses bachelors, licences professionnelles et sa halle hyperconnectée inaugurée l'an dernier et cofinancée par l'État, la région, le département, Mont-de-Marsan Agglo et l'UPPA. Objectif là aussi : un maximum de formations en alternance pour une immersion dans la vie de l'entreprise et des jeunes directement opérationnels dans l'emploi.

À noter que l'IUT, outre une spécialité recherche en cybersécurité, accueille une spécialité recherche – une référence dans le milieu – sur les robots intelligents de téléprésence pour des cours à domicile, installés par des étudiants chez des écoliers ou collégiens empêchés le plus souvent par la maladie.

School, l'une des grandes écoles françaises de management du tourisme.

### ESIEA S'IMPLANTE À DAX

À Dax, la nouveauté de la rentrée 2023 est l'implantation du groupe Esiea, présent à Paris/Ivry-sur-Seine et Laval. Ayant déjà formé plus de 9 000 étudiants depuis 1958, l'école classée 9<sup>e</sup> des écoles d'ingénieurs en informatique par le *Figaro Étudiant*, vient de reprendre les sites Intech d'Agen et de Dax du groupe AEN (Association pour l'enseignement du numérique), en liquidation. Ingénierie du logiciel, architecture des systèmes d'information, cybersécurité, sécurité de l'information et des systèmes... L'Esiea qui diplôme chaque année près de 450 élèves, dont 80 % au sein du programme ingénieur et 40 % par l'apprentissage sur l'ensemble de ses programmes, poursuit son extension en région pour « répondre aux besoins des entreprises locales sur le numérique. La priorité était de permettre ici aux étudiants de finir leur cursus, avec la volonté de s'inscrire dans une

dynamique de développement », précise Nicolas Cluzel, directeur du développement campus sud de l'Esiea. De 70 étudiants aujourd'hui, l'école espère franchir, « en étant mesurée, le cap de la centaine de nouveaux formés » dans deux ans à Dax.

Au cœur de la première agglomération thermale de France, l'Institut du thermalisme de Dax, le « campus santé » rattaché à l'université de Bordeaux qui dispense le diplôme interuniversitaire (DIU) de pratique médicale en station thermale pour les médecins, accueille aussi les futurs étudiants en médecine et autres métiers de la santé pour la première année concours de ces filières (Pass, ex-Paces), ainsi que trois licences professionnelles (métiers de la santé gestion du risque sanitaire des eaux,

À la rentrée 2024, un cycle de trois ans en formation supérieure management du tourisme et de l'hôtellerie sera proposé à Dax



nutrition-alimentation et management des centres), et un diplômé d'université DU pratique des soins d'hydrothérapie. Avec en général, « plus de demandes d'apprentissages que de candidats, donc de bons débouchés » sur ce territoire reconnu pour la silver economy (en lien avec les seniors), relève Karine Dubourg, sa directrice.

## DES BESOINS EN SANTÉ, BOIS ET AGRICULTURE

Infirmières, kinésithérapeutes, aides-soignants, métiers du grand âge ou autour du handicap... les débouchés d'autres formations du

## LE POUY À DAX, FUTUR CAMPUS ÉTUDIANT ?

Inoccupé depuis 2003, l'ex-grand séminaire Notre-Dame-du-Pouy, toujours propriété de la congrégation de la Mission, pourrait bien muer en campus étudiant dans les prochaines années. Linkcity, filiale de développement immobilier du groupe Bouygues, s'est positionnée pour rénover en ce sens les 7 000 m<sup>2</sup> sur trois étages de cet ensemble patrimonial de la fin XIX<sup>e</sup> siècle, situé entre le cœur de ville et le bois de Boulogne et qui fut pendant ses 20 dernières années d'exploitation un hôtel thermal. Plusieurs comités de pilotage se sont déjà tenus entre les frères lazaristes, la mairie de Dax, le Grand Dax et Linkcity pour amorcer le projet, étudié aussi de près par le Campus Landes de la CCI et d'autres écoles supérieures. Si tout se passe comme imaginé par le promoteur, les premiers étudiants pourraient y entrer, au mieux, fin 2026.

territoire, que ce soit à Mont-de-Marsan ou Dax, sont nombreux.

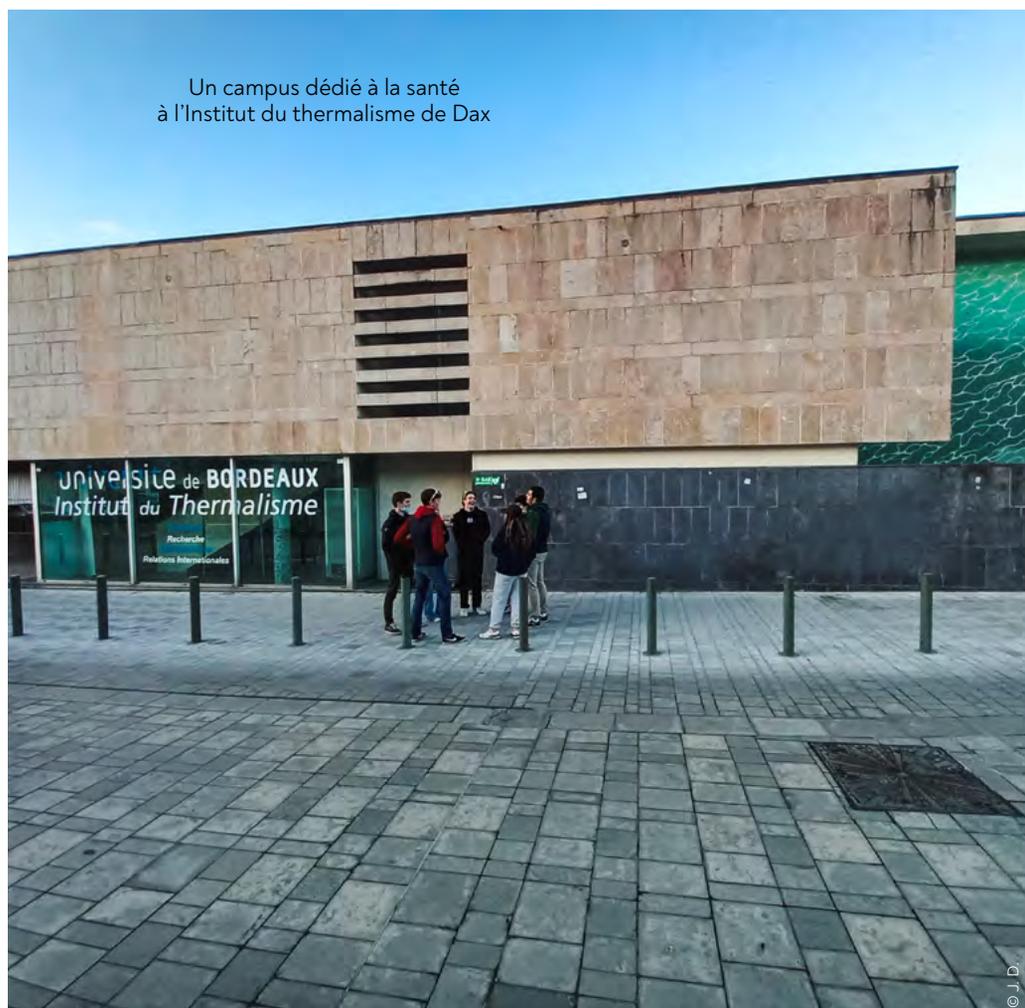
Dans le médico-social, sur son campus tout neuf de 7 hectares arborés avec résidence étudiante et restaurant sept jours sur sept, l'ensemble diocésain Saint-Jacques-de-Compostelle propose un BTS services et prestations en sanitaire et social et un, plus récent, sur la bio-qualité ouvert sur la santé, la cosmétique et l'agroalimentaire. Le lycée dacquois de Borda propose aussi un BTS métiers de l'eau, un autre sur les métiers des services à l'environnement (MSE) qui souvent ne fait pas le plein, en dépit des nombreux postes proposés dans les métiers de la propreté en milieu médical.

Autre pilier de l'environnement qui recrute, la forêt, avec plusieurs BTS au pôle bois du lycée Haroun-Tazieff à Saint-Paul-lès-Dax et ses

plateaux techniques de pointe, avec laser 3D et numérisation de bâtiments ou mobilier. En prime, un partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) qui porte une licence en génie civil agencement bois transversale avec l'IUT de Mont-de-Marsan.

Des besoins forts aussi du côté de la production agricole locale et des métiers du paysage. À l'Agricampus Hector-Serres de Oeyreluy, l'accent est mis sur la nature, l'écologie, l'agriculture locale et la transition agroécologique, en lien avec le ministère de l'Agriculture, dans chaque BTS. On apprend aussi à piloter des drones pour surveiller les parcelles ou son cheptel au cœur de cette exploitation grandeur nature avec blondes d'Aquitaine et bazadaises, élevées par les étudiants et leurs professeurs.

Un campus dédié à la santé à l'Institut du thermalisme de Dax



# DYNABUY

## BIEN PLUS QU'UN CLUB D'AFFAIRES

Créé en 2009 à Nantes, Dynabuy est présent dans les Landes depuis deux ans. Le concept mêle avantages tarifaires et réseaux d'affaires pour agir à la fois sur le développement commercial, économique et social des entreprises adhérentes.

Par Cécile AGUSTI

**D**epuis deux ans, Cédric Delahaye dirige l'agence commerciale Dynabuy de Dax. « Le réseau offre tout un monde d'avantages à ses adhérents, assure-t-il. Nous accompagnons les chefs d'entreprise pour développer leur chiffre d'affaires en agissant sur trois leviers : leur développement économique, leur développement social et leur développement commercial. » Le réseau, qui se nommait à l'origine Aceos, a été créé en 2009 à Nantes par Gaëtan L'Honnen. Responsable des achats pour plusieurs sociétés, il a constaté que les avantages tarifaires concédés aux TPE-PME étaient sans commune mesure avec ceux accordés aux grands groupes. C'est pour permettre à chaque entreprise de bénéficier des meilleures ristournes, indépendamment de sa taille, qu'il a créé un groupement d'achat indépendant.

Dynabuy négocie au niveau national des partenariats avec de grandes marques et fait bénéficier ses adhérents de réductions sur des achats métiers : véhicules neufs ou d'occasion, en achat ou en location, intérim, papeterie, matériel de bureau, téléphonie, fourniture et matériel pour artisans... « Aujourd'hui, le réseau assure les achats mutualisés de 125 000 entreprises en France, ce qui leur permet d'économiser en moyenne 23 % sur leurs charges fixes, hors salaires », précise Cédric Delahaye.

### COMITÉ D'ENTREPRISE EXTERNALISÉ

Pour agir sur le développement social des entreprises, Dynabuy propose également un comité d'entreprise externalisé. « Une TPE-PME ne peut pas accorder autant de privilèges à ses salariés qu'une grosse boîte. Or, ce type d'avantages est important pour assurer la fidélité des employés et les récompenser de leur travail. Nos adhérents peuvent proposer à leurs équipes des

« Dans des lieux conviviaux, nous proposons à une vingtaine de chefs d'entreprise de présenter leur business »





réductions dans des grandes surfaces, sur les loisirs, les vacances, le bien-être... avec une économie moyenne de 1 200 euros par an et par foyer. »

### RENCONTRES DIRIGEANTS ET CLUB D'AFFAIRES

Le dernier axe sur lequel Dynabuy intervient est le développement commercial. « Nous aidons les chefs d'entreprise à se faire connaître et à obtenir des recommandations. » Pour cela, deux formats sont proposés : les rencontres dirigeants et le club d'affaires.

Dans les Landes, ces rencontres sont organisées en matinée le troisième mercredi du mois à Dax et le premier jeudi du mois à Mont-de-Marsan. « Dans des lieux conviviaux, nous proposons à une vingtaine de chefs d'entreprise de présenter leur business. Nous mettons quatre à cinq personnes autour d'une table et chacune a quatre minutes pour convaincre. Au cours de la matinée, quatre à cinq tours de table différents sont ainsi organisés, avec la certitude de ne pas rencontrer deux fois la même personne ni une entreprise qui exerce la même activité que la sienne. » L'originalité du concept vient du fait qu'il n'y a pas d'exclusivité de métier lors de ces réunions, mais une mobilité totale : tout adhérent peut assister à n'importe quelle rencontre en France, en présentiel ou en visio. « Cela permet de faire connaître son entreprise et de gagner en notoriété sur un ou plusieurs secteurs géographiques. » En 2022, 33 409 personnes ont ainsi participé aux 1 818 rencontres dirigeants organisées partout en France.

Le concept du club d'affaires va, quant à lui, démarrer en septembre à Dax. Deux fois par semaine, un groupe d'entrepreneurs se réunira à l'heure du déjeuner pour obtenir des recommandations. « Cette fois, il y aura exclusivité de profession et secteur géographique dédié, précise Cédric Delahaye qui aimerait voir d'autres clubs fleurir dans le département. Je recherche des présidents de Dynabuy dans toutes les Landes. Partout où quelqu'un se sentira la motivation d'animer des réunions locales, il sera accompagné pour le faire. » En outre, ils seront rémunérés sur la base d'un pourcentage sur les adhésions des membres.

## DYNABUY PRATIQUE

**Comment ça marche ?** Dynabuy propose deux abonnements différents. L'offre avantages entreprises comprend, dans un même package, l'accès au groupement d'achat, au comité d'entreprise externalisé et aux rencontres dirigeants partout en France. L'offre club d'affaires permet d'avoir accès sur une zone géographique donnée à un réseau d'entrepreneurs, tout en ayant l'exclusivité de l'activité.

**Le nombre d'adhérents :** au niveau national, 125 000 entreprises bénéficient des services de Dynabuy. Dans les Landes, les rencontres dirigeants réunissent une vingtaine de chefs d'entreprise à Dax et à Mont-de-Marsan chaque mois. Quant au club d'affaires de Dax, il sera lancé en septembre.

**Combien ça coûte ?** L'adhésion à Dynabuy varie en fonction de la taille de l'entreprise et de la durée d'engagement. Les tarifs démarrent à partir de 70 euros HT par mois pour l'offre avantages entreprises et à partir de 80 euros HT par mois pour le club d'affaires.

**Contact Dynabuy Landes :**  
06 32 93 21 71  
[www.dynabuy.fr](http://www.dynabuy.fr)

# RUBIX CUPI MARCHÉ

À la croisée entre agence de placement et site de rencontres, Rubix promet de créer des coups de cœur professionnels entre entreprises et candidats. Le dispositif de recrutement innovant est actuellement déployé sur le Grand Dax.

Par Cécile AGUSTI

## 14 000.

C'est le nombre de projets de recrutements recensés par Pôle emploi sur le territoire du Grand Dax. Depuis la pandémie et son impact sur les façons de travailler, la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir dans de nombreux secteurs. Et les entreprises désespèrent de trouver les salariés qui leur manquent. Parallèlement, les demandeurs d'emploi recherchent davantage de bien-être et d'épanouissement au travail.

C'est ce double constat qui a amené le cabinet de ressources humaines Origamix (Paris), l'agence de communication événementielle Kulte (Bordeaux) et l'agence de développement digital Atlantx (Dax) à créer Rubix, un dispositif localisé de recrutement qui valorise l'humain plus que le CV.

« Si les compétences techniques sont nécessaires pour répondre à une offre d'emploi, elles ne suffisent pas à faire un recrutement réussi, insiste Norman Weiss, créa-

teur d'Atlantx. Lorsqu'un candidat n'est pas adapté à la culture d'entreprise, c'est l'échec assuré. Avec Rubix, nous proposons de nous baser sur les soft skills des candidats, c'est-à-dire leur savoir-être et leurs qualités humaines, pour créer des matchs parfaits avec les entreprises qui recrutent. »

### INSCRIPTIONS EN LIGNE

Le dispositif Rubix est un parcours. Dans un premier temps, entreprises et chercheurs d'emploi sont invités à s'inscrire sur la plateforme <https://rubix-emploi.com>. Les entreprises doivent renseigner les fiches de poste correspondant à leurs besoins et préciser les valeurs qui les caractérisent. Pour les aider dans cette démarche, des formations en ressources humaines (RH) leur sont proposées, afin de redéfinir leur positionnement et leur culture d'entreprise. Trois demi-journées d'ateliers, mêlant théorie et cas pratiques, autour du management, du recrutement et des nouvelles méthodologies RH sont également au programme.

Les personnes en recherche d'emploi, de leur côté, doivent créer leur profil. Au-delà de leur CV, il comprendra leurs soft skills identifiées grâce à un jeu vidéo. « Nous l'avons développé en partenariat avec la Sorbonne. En une trentaine de minutes, l'expérience interactive permet de révéler les qualités qu'un candidat a à offrir à une entreprise, telles que la résistance au stress, le travail en équipe ou la gestion du temps. »

### SALON LE 16 OCTOBRE À DAX

À la clôture des inscriptions, le 5 octobre au matin, Rubix lancera son processus de « matchmaking ». « Grâce à un algorithme que nous avons développé, nous allons faire correspondre les CV et les personnalités avec les besoins de recrutement. » Objectif : trou-



© Shutterstock

# DON DU DE L'EMPLOI



ver les bons candidats pour les bonnes entreprises, afin d'assurer des embauches durables et épanouissantes pour les deux parties.

Le parcours ne s'arrête pas là pour autant, car la relation humaine reste au cœur du dispositif Rubix. En fonction des résultats, les candidats pourront ainsi rencontrer les entreprises dont ils partagent les valeurs, lors d'un salon prévu le 16 octobre aux Halles de Dax. Et si le coup de foudre est réciproque, ils n'auront qu'à signer une convention de découverte de 15 jours mise en place avec Pôle emploi, pour démarrer leur nouvelle aventure.

## TERRITOIRE PILOTE

En développement depuis deux ans, le projet Rubix a reçu le soutien de nombreux partenaires. La région Nouvelle-Aquitaine, Pôle emploi, Cap emploi et la Mission locale des Landes apportent leur aide financière et opérationnelle à la tenue de l'événement. Quant à la communauté d'agglomération du Grand Dax et à la ville de Dax, elles se sont positionnées pour devenir le territoire pilote du dispositif.

L'objectif, après cette première expérience et les enseignements qui pourront en être tirés, est en effet de reproduire le parcours ailleurs en Nouvelle-Aquitaine, voire au-delà. Avec l'espoir de pouvoir dire des participants qu'ils vécurent heureux et eurent beaucoup de travail.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Entièrement gratuite pour les candidats, la participation au dispositif Rubix est payante pour les entreprises qui recrutent. Le tarif s'élève à 450 euros HT pour déposer deux offres et 900 euros HT pour cinq offres. Il comprend l'accès à toute la plateforme, les formations et la présence sur le salon du 16 octobre.



© Latécoère

THIERRY  
**MOOTZ**  
PDG de Latécoère



© Arnaud Spami

# LATÉCOÈRE UN NOUVEAU PDG



© Arnaud Spami

Thierry Mootz, déjà directeur général du groupe aéronautique toulousain Latécoère, implanté dans les Landes à Liposthey, a été nommé président du conseil d'administration fin juillet.

Par Maxime FAYOLLE

**U**n changement dans la continuité pour Latécoère. Le sous-traitant aéronautique a nommé Thierry Mootz comme PDG lors de son assemblée générale fin juillet. À 60 ans, celui qui était déjà directeur général du groupe depuis 2021 ajoute donc à sa fonction le titre de président du conseil d'administration. Il appartenait jusqu'ici à Pierre Gadonneix dont le mandat a expiré après avoir atteint la limite d'âge de 80 ans, il y a quelques mois.

### OBJECTIF : SORTIE DE COVID

Pour le groupe toulousain, implanté dans les Landes à Liposthey avec une unité de production spécialisée dans les câbles de commandes de vol d'avions civils et une centaine de salariés, cette assemblée générale avait pour principal objectif de lancer les opérations de regroupement des actions de la société. En effet, Latécoère entame les grandes manœuvres financières après l'accord de recapitalisation homologué en juin dernier. Cet accord a fait l'objet d'une négociation entre l'actionnaire de Latécoère depuis 2019, Searchlight Capital Partners LP, la Banque européenne d'investissement et l'État. Il prévoit une recapitalisation de la société de 283 millions d'euros. Une aubaine pour Latécoère qui connaît des années très difficiles depuis la pandémie de Covid-19. Si le chiffre d'affaires de l'entreprise a progressé de 39 % en 2022, les pertes se chiffrent à 127 millions d'euros.

### 220 MILLIONS D'EUROS DE PGE

Cette recapitalisation va s'effectuer en deux temps. D'abord par une augmentation de capital de 100 millions d'euros, puis par une réduction de la dette de 183 millions. En clair, l'État – qui a accordé près de 220 millions d'euros de prêts garantis (PGE) à Latécoère – accepte d'effacer une partie de l'ardoise. Le paiement de la dette restante (85 millions) est, quant à lui, échelonné jusqu'en 2027. L'accord prévoit toutefois un mécanisme de retour à meilleure fortune qui peut permettre à l'État d'espérer un remboursement total lorsque l'entreprise ira mieux.

### ACTIF AU SALON DU BOURGET GRÂCE À BOEING

Latécoère veut croire que le plus dur est passé. Entre l'arrêt des activités en pleine pandémie, les problèmes d'approvisionnement, les pénuries de matières premières et l'inflation... 2023 doit marquer le retour aux affaires pour le sous-traitant aéronautique. Et le salon du Bourget a apporté de bonnes nouvelles. Le bureau d'études toulousain a d'abord été choisi pour certifier et fabriquer la porte passager du futur Honda Jet 2600, un avion d'affaires pouvant transporter jusqu'à 20 personnes.

Mais la plus grosse nouvelle est venue de Boeing qui a choisi Latécoère pour fabriquer les harnais électriques et les boîtiers de raccordement pour le programme 737. Le contrat vaut tant pour la version civile (Boeing 737 Max) que militaire (P-8 Poséidon). L'entreprise va également fabriquer des baies avioniques pour le programme 767. Il s'agit d'un système pour le stockage et l'organisation des équipements électroniques de l'avion. « L'expertise de Latécoère permettra de mener l'industrialisation réussie de ces références complexes », se réjouit la direction.

### Boeing a choisi Latécoère pour fabriquer les boîtiers de raccordement pour le programme 737

La production va débuter avant la fin de l'année 2023 sur le site de Latécoère au Mexique, afin de raccourcir les distances avec l'avionneur américain. Sur le bassin toulousain, la société recherche une centaine de candidats en CDI dès que possible pour des postes de production, mais aussi de fonction support (chaîne d'approvisionnement, achat, logistique, recherche et développement...).

### SOLDER LE CONFLIT SOCIAL DE MONTREDON

Ces embauches prévues sont une bouffée d'air frais pour le groupe qui a dû se séparer de près de 250 personnes en 2021, et qui garde des stigmates du récent conflit social causé par la délocalisation des activités du site de Montredon, à L'Union (Haute-Garonne). Les machines ont été envoyées en République tchèque et au Mexique et les 109 salariés du site ont cru tout perdre. Mais Montredon ne va finalement pas disparaître. Un pôle solutions et services va voir le jour ainsi qu'un pôle développement. Parmi les 109 salariés, quelques dizaines ont quitté l'entreprise pour d'autres projets. Les autres sont en attente de reclassement. La direction promet une solution pour chacun, sur ce site ou à proximité. Des formations sont d'ailleurs proposées aux salariés désireux de se reconvertir au sein d'une autre activité dans le groupe.

# NACO M CAPITAL À LA BARRE

La société d'investissement, dont le siège social se trouve à Toulouse, détient le mandat de conseil complet du fonds Nouvelle-Aquitaine co-investissement (NACO), porté à 85 millions d'euros au 2<sup>e</sup> semestre 2023. David Aversenq, directeur général et associé M Capital, égrène ses spécificités.

Par Jennifer WUNSCH

De gauche à droite, cinq des investisseurs de M Capital pour NACO : Théo Hernandez, David Aversenq (directeur général associé), Julien Charles-Lavauzelles, Fabrice Attané-Ferrand et Amaury Cambon



**S**ix ans après son lancement, le fonds Nouvelle-Aquitaine co-investissement (NACO) passe totalement dans le giron de la société M Capital. Jusqu'alors sous la houlette d'Aquiti Gestion, spécialiste du capital-investissement en Nouvelle-Aquitaine, qui a déployé les 35 millions d'euros de la première tranche NACO 1 entre 2017 et 2022, NACO est confié dans son intégralité à M Capital. « La région Nouvelle-Aquitaine, actionnaire unique de NACO, qui investit au capital des entreprises locales, nous en a confié le mandat de conseil à l'issue d'un appel d'offres », explique David Aversenq, directeur général associé chez M Capital, en charge du déploiement de NACO.

« Peu de régions ont des outils aussi importants que **NACO au bénéfice des PME régionales** »

La société d'investissement déployait déjà la 2<sup>e</sup> tranche de 25 millions d'euros de NACO 2 depuis l'été 2022. Et depuis le 11 juillet 2023, elle a récupéré le suivi du portefeuille de NACO 1. Au 2<sup>e</sup> semestre 2023, elle aura la charge de déployer NACO 3, doté de 35 millions d'euros supplémentaires. Le fonds sera ainsi porté à 85 millions d'euros au total, « soit une force de frappe très significative au bénéfice des PME régionales. Peu de régions ont des outils aussi importants », remarque-t-il.

### CATALYSEUR D'INVESTISSEMENT

D'autant que la condition sine qua non pour que NACO intervienne est un co-investissement avec des investisseurs privés, qui doit représenter au minimum 50 % du ticket. Les fonds publics de la région et des fonds européens gérés par la région sont ainsi complétés par des fonds privés, corporate ou de business angels, que M Capital va chercher. « Nous considérons NACO comme un catalyseur d'investissement. Alors que nous avons déjà distribué 20 millions d'euros de NACO 2, cela a permis aux entreprises sélectionnées de lever environ 100 millions d'euros, soit un rapport de un à cinq, hors levée de dette complémentaire », précise David Aversenq. Spécialisée dans l'accompagnement des PME, grâce à des véhicules d'investissement régionaux et à des équipes sur le terrain, M Capital est présente à Paris, Nice, Montpellier et Toulouse, son siège social. En Nouvelle-Aquitaine, elle compte huit investisseurs répartis entre Bordeaux, Limoges et bientôt Poitiers, qui composent désormais son équipe la plus importante. « En étant implantés sur le territoire, nous sommes plus proches des entreprises », reconnaît le directeur général de M Capital, qui a investi dans 25 entreprises néo-aquitaines en seulement neuf mois.

### CRITÈRES ESG

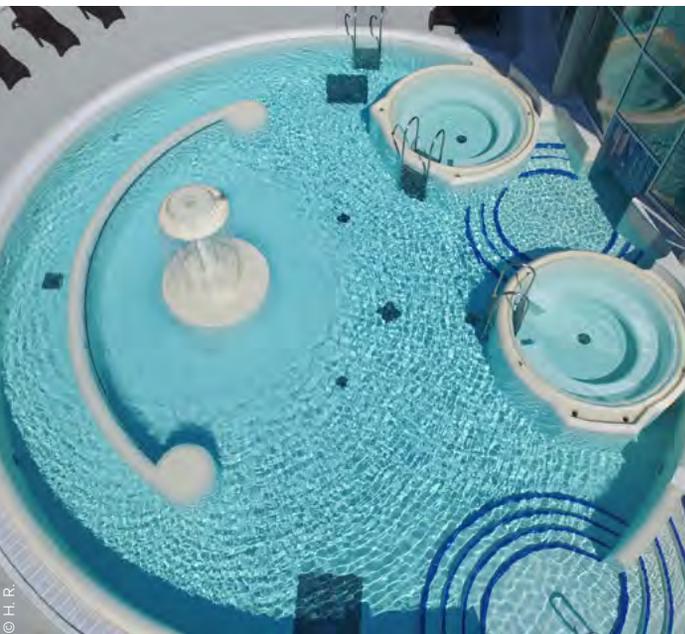
« Notre méthodologie pour la génération des investissements repose sur une programmation événementielle importante », poursuit David Aversenq. M Capital a ainsi organisé 13 afterworks en moins d'un an pour présenter NACO dans les départements de Nouvelle-Aquitaine. Et près d'une trentaine d'événements au total autour du financement des PME, de la transmission et des dispositifs de la région.

Outre sa forte présence sur le terrain et ses ambitions de développement en région, l'offre de M Capital s'est aussi différenciée « par la dimension forte portée sur les critères ESG [environnementaux, sociaux et de gouvernance, NDLR]. Nous prônons une économie plus vertueuse à travers l'accompagnement de la transformation des sociétés que nous finançons », assure le directeur général de M Capital, labellisée B-Corp depuis mars 2023.

La société a d'ailleurs créé ses outils propriétaires pour noter les entreprises et suivre l'évolution des axes prioritaires d'amélioration définis. Déjà à l'affiche des levées de fonds des sociétés girondines Tehtris, Asphalte, Parcel, Ilasis Laser ou encore HyPrSpace, M Capital devrait prendre de plus en plus de place dans le paysage de l'investissement néo-aquitain.

## M CAPITAL : 800 MILLIONS D'EUROS DE FINANCEMENTS

Créée en 2002 et indépendante depuis 2016, la société d'investissement M Capital est un acteur historique du private equity (450 millions d'euros sous gestion), également spécialiste de la dette privée (200 millions d'euros) et du financement de l'immobilier (entre 100 et 150 millions d'euros). Soit au total un peu moins de 800 millions d'euros d'actifs gérés et/ou conseillés pour le financement des PME et ETI. « Nous avons un focus sur les PME régionales, avec des véhicules d'investissements régionaux à l'image de NACO », explique David Aversenq, directeur général associé chez M Capital. D'après lui, l'importance de l'équipe d'investisseurs déployée pour gérer le fonds néo-aquitain, en particulier à Bordeaux, devrait assurément « déporter le centre de gravité de M Capital vers la Nouvelle-Aquitaine ».



## COLLOQUE THERMALISME, SPORT ET BIEN-ÊTRE

La ville de Saint-Paul-lès-Dax organise un colloque, le 12 octobre prochain, sur le thème « thermalisme, sport et bien-être ». L'objectif : valoriser les apports du thermalisme et des stations thermales pour les sportifs de haut niveau, la médecine courante et la médecine de prévention. Trois tables rondes seront proposées : « Thermalisme de demain : nouveaux soins et nouvelle patientèle », « Sport et thermalisme : duo gagnant » et « Médecine thermique : acteur de santé, de prévention et de bien-être ». Sont attendus sportifs de haut niveau, fédérations sportives, chercheurs, médecins du sport, médecins en réadaptation, oncologues, rhumatologues, médecins thermaux, représentants de villes thermales et d'établissements thermaux. L'événement s'inscrit dans un ensemble de manifestations marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire du thermalisme saint-paulois.

Inscription : [www.st-paul-les-dax.fr](http://www.st-paul-les-dax.fr)



## JEUX OLYMPIQUES UNE SALLE DE MUSCULATION À CAPBRETON

Après l'accueil du XV de France, du 6 au 25 août derniers, pour préparer la Coupe du monde de rugby, la ville de Capbreton, labellisée Terre de Jeux 2024, s'apprête à investir dans la construction d'une salle de musculation répondant aux exigences de la haute performance pour recevoir les athlètes des Jeux Olympiques. Le chantier de cette nouvelle infrastructure de 300 m<sup>2</sup>, dessinée par le cabinet Ligne Architecture d'Hossegor, débutera en octobre pour se terminer en février 2024. L'équipement qui, dès la rentrée 2024, sera mis à disposition des scolaires et des clubs locaux, représente un investissement de 771 000 euros, dont 155 000 euros pour les équipements, accompagné à hauteur de 280 000 euros (36 %) par l'Agence nationale du sport, 133 000 euros (17 %) par la région Nouvelle-Aquitaine, 118 000 euros (15 %) par le département des Landes et 86 000 euros (12 %) par la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud.

L'unité de production landaise de Materrup

## CONSTRUCTION BAS CARBONE MATERRUP S'IMPLANTE EN OCCITANIE

Dès sa création fin 2018 à Saint-Geours-de-Maremne, la pépite green tech Materrup, spécialisée dans la fabrication du ciment à base d'argile crue qu'elle a breveté, affichait son ambition de multiplier ses « unités de production territoriales résilientes, de la matière première jusqu'à la mise en œuvre sur les chantiers en proximité ». Après l'inauguration de son usine landaise, il y a moins d'un an, l'entreprise annonce l'implantation d'une nouvelle unité de production dotée d'une capacité de production de 60 000 tonnes de ciment MCC10, à Carbonne, en Haute-Garonne, dans le cadre la co-entreprise Borda Occitanie, créée en mars dernier avec le groupe cimentier isérois Vicat (9 000 collaborateurs et 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022 dont 60 % à l'international). Les partenaires annoncent dans un communiqué projeter la construction de « quatre autres unités de production de ciment bas carbone sur le territoire national ».



## FORMATION RENFORCER SA COMMUNICATION AVEC SES SALARIÉS

Pour gagner en sérénité dès la rentrée, le technopôle Domolandes propose aux dirigeants et managers de décrypter les leviers d'une meilleure communication avec ses équipes. Dispensée par Marie Vidal et Christele Pruet (Rev'Elles&Vous), cette formation qui mêle apports théoriques, exercices pratiques et accompagnement individuel, s'appuie sur une cartographie des préférences de comportements des individus, permettant de « mieux connaître et mieux comprendre les membres d'une équipe, d'appréhender les différences de fonctionnement de chacun et les stimuli de stress propres à chacun » afin d'ajuster sa posture de manager en fonction de la singularité de chaque individu.

Deux formats : deux journées, les 28 et 29 septembre + trois rendez-vous de deux heures ou quatre demi-journées, les 20 et 27 octobre et 3 et 10 novembre + trois rendez-vous de deux heures.

Inscription : [www.domolandes.fr](http://www.domolandes.fr) - Agenda

# PARTAGE DE LA VALEUR DANS LES PME

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur le partage de la valeur avec plusieurs modifications par rapport à l'accord des partenaires sociaux, notamment sur la date d'entrée en vigueur du dispositif concernant les PME, avancée à 2024.

**L**e projet de loi transposant l'accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur (ANI du 10 février 2023) a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Pour les entreprises de 11 à moins de 50 salariés, son intérêt principal est de rendre obligatoire la mise en place d'un dispositif de partage de la valeur en faveur des salariés (prime « Macron », participation, intéressement, plan d'épargne salariale, abondement à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne retraite).

La mesure ne s'applique qu'aux entreprises constituées sous forme de société. Les entreprises individuelles ne sont pas concernées ni celles déjà couvertes par un dispositif de partage.

L'Assemblée nationale a avancé d'un an la date de cette obligation qui s'appliquerait ainsi dès les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

D'ici là, les branches professionnelles devront ouvrir des négociations pour définir des accords de partage de la valeur pouvant être adoptés par les entreprises.

Le projet de loi vise à améliorer le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé. L'ensemble des mesures a un caractère expérimental pour une période de cinq ans.

En 2020, les dispositifs de partage de la valeur dans les entreprises de plus de 10 salariés ont représenté 19 milliards d'euros par an, soit en moyenne 2 440 euros par salarié. Dans les entreprises de 10 à 49 salariés seuls 6 % des salariés en bénéficient (3 % dans les entreprises de moins de neuf salariés). La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 2022 a quant à elle bénéficié à 5,5 millions de salariés pour près de 4,4 milliards d'euros.

Les dispositifs de partage de la valeur présentent pour l'entreprise l'avantage d'une exonération de charges sociales. De leur côté, les salariés bénéficient d'une augmentation de leur rémunération, mais sans garantie de pérennité, exonérée de cotisations sociales, et sans prise en compte pour les droits à la retraite.

## BÉNÉFICE AU MOINS ÉGAL À 1% DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Dans les sociétés de 11 à moins de 50 salariés, l'obligation de mettre en place un dispositif de partage concernera les entreprises dont le bénéfice net fiscal est au moins égal à 1 % du chiffre d'affaires pendant trois exercices consécutifs.

Compte tenu de sa date d'entrée en vigueur, la mesure s'appliquera aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en tenant compte du bénéfice et du chiffre d'affaires des trois exercices précédents, soit pour la première fois, les exercices 2021, 2022 et 2023.

En matière de participation aux résultats, la réserve spéciale de participation doit être recalculée en cas de rectification du bénéfice suite à une vérification

fiscale, afin de permettre aux salariés de bénéficier d'une éventuelle revalorisation. Il s'agit aussi de dissuader les manœuvres frauduleuses ou des stratégies d'optimisation. Cette disposition, jusqu'à présent d'ordre réglementaire sera inscrite dans la loi.

## PARTICIPATION AUX RÉSULTATS

La participation aux résultats concerne environ 18 millions de salariés pour un montant de quelques 10 milliards d'euros par an, versée sous forme de prime ou de placement en épargne, indisponible pendant cinq ans. Obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, la participation peut également être mise en place par accord dans les autres entreprises.

Le montant de la réserve de participation à distribuer aux salariés est calculé selon une formule définie légalement.

Le projet de loi prévoit, pour les entreprises de moins de 50 salariés, la possibilité de recourir à une formule de calcul dérogatoire à la formule légale, moins ou plus favorable (pourcentage du bénéfice net fiscal ou du résultat comptable avant impôt, par exemple).

Contrairement à l'accord interprofessionnel, l'Assemblée nationale a exclu qu'une formule dérogatoire puisse être décidée unilatéralement par l'employeur, limitant cette possibilité aux accords d'entreprise ou de branche, conformément au droit commun.

Quelle que soit la formule utilisée, le montant de la prime de participation ne peut pas dépasser 32 994 euros en 2023 (75 % du plafond annuel de la Sécurité sociale).

## FORMULE LÉGALE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION

La formule légale de calcul de la réserve de participation est malaisée à appréhender. De nature comptable, elle prend en compte le bénéfice fiscal net, le

montant des capitaux propres, le montant des salaires et la valeur ajoutée :

$$(1/2 \times [\text{bénéfice net} - 5\% \text{ des capitaux propres}]) \times (\text{salaires} / \text{valeur ajoutée})$$

### • Bénéfice net diminué d'une partie des capitaux propres

Les capitaux propres correspondent aux sommes investies par les associés ou actionnaires, étant entendu qu'une distribution de dividendes vient les réduire. À l'inverse, une augmentation de capital conduit à baisser le montant de la participation.

Diminuer le bénéfice des capitaux propres vise à éviter que les salariés ne bénéficient d'une participation trop importante par rapport aux fonds propres dont dispose l'entreprise pour financer ses activités, au risque de compromettre sa pérennité.

Le pourcentage de 5 % est censé correspondre à la rémunération du capital. Un résultat positif nécessite donc un bénéfice supérieur à 5 % des capitaux propres.

### • Ratio salaires / valeur ajoutée

Le ratio salaires / valeur ajoutée mesure la part de la rémunération des salariés dans la richesse créée par l'entreprise. Un ratio élevé signale que les salariés perçoivent une part importante de la richesse créée (secteurs à forte valeur ajoutée tels l'industrie ou les services), une valeur faible une part moins importante (commerces, agriculture).

Exemple :

Bénéfice **150 000**

Capitaux propres **100 000**

Salaires **400 000**

Valeur ajoutée **600 000**

Réserve de participation **48 333**

## PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

La prime de pouvoir d'achat (ou prime « Macron ») deviendrait une des modalités du partage obligatoire de la valeur dans les entreprises de 11 à 50 salariés.

Elle pourra être attribuée deux fois par an, avec un plafond annuel d'exonération de 3 000 euros (ou 6 000 euros en cas d'accord de participation ou d'intéressement).

L'exonération fiscale et sociale et d'impôt sur le revenu dans les entreprises de moins de 50 salariés restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026. Elle restera limitée aux salariés dont la rémunération est inférieure à trois fois Smic (5 128 euros par mois).

La prime pourra être versée sur un plan d'épargne salariale ou un plan d'épargne retraite et faire l'objet d'un abondement de l'employeur.

### Référence

**Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, 29 juin 2023**

# CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES BORNES DE RECHARGE

L'installation dans un logement d'une borne de recharge pour véhicules électriques ouvre droit à un crédit d'impôt de 300 euros.

**L**a loi de finances pour 2023 a prorogé jusqu'au 31 décembre 2025 le crédit pour les bornes de recharge de véhicules électriques équipant un logement.

Le crédit d'impôt est égal à 75 % des dépenses engagées, dans la limite de 300 euros par système de charge. Les couples soumis à imposition commune, et les personnes vivant maritalement, peuvent bénéficier de deux crédits d'impôt pour deux bornes de recharge.

Le crédit d'impôt concerne les occupants du logement, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit, à l'exception des propriétaires qui donnent en location (y compris en location saisonnière), qui peuvent par ailleurs déduire les dépenses de leurs revenus fonciers. Le logement peut être la résidence principale du contribuable ou, et à la fois, sa résidence secondaire (mais une seule résidence secondaire).

Aucune condition d'ancienneté du logement n'est désormais exigée. Il peut s'agir d'un logement déjà achevé, acquis neuf ou en l'état futur d'achèvement, ou d'un logement que le contribuable fait construire.

Dans les immeubles collectifs, le crédit d'impôt des locataires est calculé, soit sur la base des dépenses qu'ils ont payées personnellement, soit sur la base de

la quote-part des dépenses mise à leur charge (dans les parties communes ou privées).

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses prises en compte sont les dépenses d'acquisition et de pose (pièces et fournitures, travaux liés à sa pose tels que le raccordement au réseau électrique, la modification du tableau électrique, etc.).

Les bornes de recharge doivent être reliées à une prise spécifique dédiée et non à une prise domestique non dédiée.

Le matériel acquis directement par le contribuable n'est pas éligible même s'il est installé par un professionnel.

Le matériel doit être conforme à la norme NF-EN62196-2 et au décret 2017-26 du 12 janvier 2017.

## JUSTIFICATIFS

La facture justificative doit mentionner l'identité du contribuable. En cas de pluralité de contribuables dans le même logement, la facture doit mentionner l'identité de chacun d'eux et, le cas échéant, la quote-part de la dépense payée par chacun (à défaut, le crédit d'impôt est réparti à parts égales entre eux).

Dans les sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu, le crédit d'impôt est réparti à proportion de la quote-part des droits du contribuable dans la société.

Références : Code général des impôts, article 200 quater C Bulletin officiel des impôts BOI-IR-RICI-285 du 27 juin 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
<b>2023 : 3 666 €</b>	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2022	JUIN 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,55	117,65	+ 4,5 %
INDICE HORS TABAC	111,8	116,75	+ 4,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	136,27		+ 3,49 %
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	137,26		+ 3,5 %
1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 2023	138,61		+ 3,49 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Acheteur :**

**CIAS DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS**  
156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade

**Contact :** service commande publique - 05.58.73.60.03 - [contact@orthes-arrigans.fr](mailto:contact@orthes-arrigans.fr)

Siret n° 2000 7568 70 00067

**Groupement de commandes :** non

**Accès aux documents de la consultation (lien URL vers le profil acheteur) :**  
<https://marchespublics.landespublic.org>

**Objet du marché :** Location de véhicules frigorifiques destinés au portage de repas à domicile

**Durée :** 36 mois

**Lieu principal d'exécution du marché :** Misson

Le marché n'est pas alloté et n'est pas décomposé en tranches.

**Marché réservé :** non

**Visite obligatoire :** non

Marché de fournitures et services

**Présentation des offres par catalogue électronique :** non

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociations :** oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non - une variante facultative est prévue

**Réponse obligatoire à l'offre de base :** non

**Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :** la consultation comprend des PSE obligatoires et facultatives

Tous les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur (moyens de communication communément disponibles)

**Date et heure limite de réception des offres :** 22 septembre 2023 à 12 h sur la plateforme marchés publics des Landes <https://marchespublics.landespublic.org>

**Renseignements complémentaires :** les demandes de renseignements doivent être transmises via le profil acheteur.

**Date d'envoi de l'avis à publication :** 23/08/2023

L23AL03987



PRÉFECTURE DES LANDES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant un projet d'exploitation d'une plateforme de valorisation et d'une installation de stockage de déchets inertes du BTP sur la commune de Saint-André-de-Seignanx présentée par la Société MAT-ECO LANDES PAYS BASQUE

Par arrêté préfectoral du 2 août 2023, une enquête publique portant sur le projet susvisé d'une durée de 33 jours est prescrite du **lundi 21 août à 8 h 30 au vendredi 22 septembre 2023 inclus, 12 h 30**.

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Gérard VOISIN ; la commissaire enquêtrice suppléante est Madame Amélie CARDINET.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable : Sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Risques-Naturels-et-Technologiques/Installations-Classes-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-processus-autorisation>.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- Sur support papier : À la mairie de Saint-André-de-Seignanx, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi de 08 h 30 à 12 h 30 ; le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ; le samedi de 09 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend une présentation non technique, une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Saint-André-de-Seignanx, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Saint-André-de-Seignanx :

- **Lundi 21 août 2023 de 09 h 00 à 12 h 00**

- **Samedi 9 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00**

- **Vendredi 15 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00**

- **Vendredi 22 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 30**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-André-de-Seignanx, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès du Cabinet NOUGER à Bayonne - Madame Sabine CARRIQUE : tél. : 06.89.28.03.52 - mail : [sabine@cabinetnougier.com](mailto:sabine@cabinetnougier.com)

Mont-de-Marsan, le 2 août 2023,

Pour la préfète et par délégation, La secrétaire générale, Stéphanie MONTEUIL  
L23AL03774



DFCI Landes



## MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

**Acheteur :**

**DFCI LANDES**

représentée par M. Nicolas LAFON, Président  
Pour le compte des ASA de DFCI de HERM, LALUQUE, MAGESQ, MANO, MOUSTEY, SAINT-JUSTIN, SAUGNAC-ET-MURET, VERT et VIELLE-SOUBIRAN et pour l'ONF et la forêt domaniale de BISCARROSSE

**Objet du Marché :** DFCI Landes - Remise en état post incendies 2022

Marché découpé en 9 lots

**Cahier des Charges n° :** MAPA 2023 -32

**Décali d'exécution :** Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 26/01/2024

**Date limite de réception des offres :** le 19/09/2023 à 12 h.

**Critères de choix décroissants :** Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

**Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements :** Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfci-aquitaine.fr>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h  
Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : [contact@dfci40.com](mailto:contact@dfci40.com)

**Modalités de réponse :** Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

**Date d'envoi à la publication :** le 24/08/2023

L23AL04025



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**MAIRIE DE ROQUEFORT**  
Place du Soleil d'Or 40120 Roquefort  
05.58.45.50.46  
Correspondant : M. François Hubert - Maire

**Objet du marché : Aménagement des espaces publics commune de Roquefort**

**N° de Marché :** 2023-01

**Lieu d'exécution :** commune de Roquefort

**Procédure :** Procédure adaptée

**Forme du marché :** Type de marché de travaux : marché passé selon la procédure adaptée (MAPA), en application de l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique.

**Prestation divisée en lots :** oui

**Classification CPV :** 45000000-7.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

**Lot N° 1 :** VRD

**Lot N° 2 :** Espaces verts

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

60 % Valeur technique

30 % Prix

10 % Planning prévisionnel d'exécution des prestations

**Validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Date limite de réception des offres :** 25 septembre 2023 à 17h

**Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature :** français

**Unité monétaire utilisée :** euro

**Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :** le dossier peut être téléchargé gratuitement sur <https://marchespublics.landespublic.org>

**Adresse où les offres doivent être transmises :**

<https://marchespublics.landespublic.org>

**Renseignements administratifs ou techniques :** Territori, 1 avenue de la Gare 40100 Dax, Tel : 05 24 26 30 07

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 17 Août 2023

L23AL03957



PRÉFECTURE DES LANDES

## LA PRÉFÈTE DES LANDES COMMUNIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 19 juin 2023, a été approuvé le Plan Particulier d'Intervention du barrage du Gabas.

Le PPI définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de cet établissement.

Les communes concernées par le périmètre de risque du présent PPI sont les communes de :

Arboucave, Aubagnan, Audignon, Audon, Aurice, Banos, Bas-Mauco, Bats, Bégaar, Candresse, Cauna, Coudures, Dax, Eyres-Moncube, Goos, Gousse, Gouts, Hauriet, Hinx, Lacajunte, Laurède, Montaut, Mugron, Nerbis, Onard, Philondenx, Pimbo, Pontonx-sur-l'Adour, Poyanne, Préchacq-les-Bains, Puyol-Cazalet, Sainte-Colombe, Saint Jean-de-Lier, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Paul, Samadet, Sarraziet, Serres-Gaston, Souprosse, Tartas, Thétiou, Toulouze, Urgons, Vicq-d'Auriat, Yzosse.

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral et un exemplaire du plan particulier d'intervention sont tenus à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- Aux mairies concernées par le périmètre du PPI ;

- À la sous-préfecture de Dax ;

- À la préfecture des Landes.

L23AL04003

## CONSTITUTIONS

Par ASSP, il a été constitué la SAS : **CROSSFITFUSION**. Capital : 5000,00 €. Objet : Activités sportives, récréatives et de loisirs Activités des centres de culture physique ; Toutes activités et prestations de services ayant trait à l'exploitation d'une salle de sport, de fitness et de cours collectifs et individuels. L'enseignement et la pratique du Crossfit. L'achat et la vente de produits, d'accessoires et de compléments alimentaires se rapportant aux activités énumérées ci-dessus. Siège : 132 rue des Artisans 40230 JOSSE. Président : DUTREY Alain, 132 rue des Artisans 40230 JOSSE. Directeur Général : DUTREY Lucas, 132 rue des Artisans 40230 Josse. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans. Au RCS de Dax.

L23AL03756

Président : M. Pierre-Etienne PLAT demeurant 95 avenue du Capitaine Michel Lespine 40000 Mont-de-Marsan.

Agrement : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

RCS : Mont-de-Marsan.

L23AL03972

Aux termes d'un ASSP en date du 16/08/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**SASU AU PARADIS FLEURI**

Siège : Au Paradis Fleuri

Objet social : Commerce artisanat, fleuriste spécialité Funéraire Vente de fleurs coupées, coupes de plantes, compositions, créés sur place ou non Vente accessoires funéraires (plaques, bougies, etc) Vente accessoires type vases, contenants Service de nettoyage de pierres tombales et monuments funéraires Prestation de fleurissements par abonnement ou ponctuellement Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social. Prestation de livraisons florales Vente à distance (téléphone, site internet) de compositions florales ou accessoires

Siège social : 3 rue Yves Arène, 40000 MONT DE MARSAN

Capital : 3.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Président : M. DI MATTEO Alexandre, demeurant 3 rue Yves Arène 40000 Mont-de-Marsan.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'action. - Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Pour avis

L23AL03998

## LES ANNONCES LANDAISES

### ABONNEMENT

#### PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC  1 AN = 50 € TTC  2 ANS = 79 € TTC

#### WEB

6 MOIS = 18 € TTC  1 AN = 29 € TTC  2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES 12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

## In Extenso

AQUITAINE  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

### AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **PEP ELECTRICITE**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 3.000 €

Siège social : 95, avenue du Capitaine Michel Lespine 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 50 ans

Objet : tous travaux d'électricité dans tous bâtiments neufs et en rénovation, installation de borne de recharge électrique, installation de tout système de domotique, télésurveillance, contrôle d'accès, alarme, toute activité de manoeuvre sans qualification dans le domaine du bâtiment,

## POUR VOS ANNONCES LÉGALES

Tél. 05 58 45 03 03

[contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com)

## BROCK ET SHNOCK

L23AL04000

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie LAFARGUE, Notaire à MONT DE MARSAN, le 31/07/2023 il a été constitué la société suivante :

- Dénomination sociale: BROCK ET SHNOCK

- Forme : Société Civile Immobilière

- Siège : 1193 Route de Bascons 40270 GRENADE SUR L ADOUR

- Objet social : Propriété, gestion, administration, acquisition, vente de tous biens immobiliers

- Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 euros chacune

- Apports : en numéraire

- par Madame Patricia DELPONT la somme de 370 €

- par Madame Iona WAVELET la somme de 630 €

- Gérance :

Premier gérant : Madame Patricia DELPONT demeurant à GRENADE SUR L ADOUR (40270) 1193 Route de Bascons

Second gérant : Madame Iona WAVELET demeurant à MONT DE MARSAN (Landes) 3 Impasse Abbé Harriague

Cession parts sociales: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés

- Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT DE MARSAN sauf prorogation ou dissolution anticipée.

POUR AVIS ET MENTION

Me Emilie LAFARGUE

L23AL04021

## MODIFICATIONS

### « SCI SOLAU »

Société civile au capital de 1 000 €

Siège social : à La Houmette

Route de Jegun 32500 Fleurance

RCS d'Auch : 492 102 561

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.06.2023 a transféré le siège social 5 Allée de Clairbois 40530 Labenne, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Gérant : Jean-Louis KELLER demeurant 15 rue des Mancennes 40530 Labenne.

Mention en sera faite au R.C.S. d'Auch.  
L23AL03953

### CRISPA

SAS au capital de 10.000 €

Siège social : 14 rue Jules Ferry

66660 Port-Vendres

810 682 427 RCS de Perpignan

Le 19/08/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 226 route de Dax 40380 Montfort-en-Chalosse.

Président : M. Pascal SAUVÉ 226 route de Dax 40380 Montfort-en-Chalosse.

Radiation au RCS de Perpignan et réimmatriculation au RCS de Dax.

L23AL03979

## FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

### ECOSYSTEIO INVESTISSEMENT - ESI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 276.000 euros

Siège social : 6 Rue des Elfes

40280 Saint-Pierre-du-Mont

528 232 051 RCS Mont-de-Marsan

Par assemblée générale du 30/06/2023, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats de M. Stéphane MARCHAND domicilié au 12, Allée de Véga 64600 Anglet, commissaire aux comptes titulaire et de M. Xavier SAL-LABERY domicilié au 2 bis, Avenue de la Butte aux Cailles 64600 Anglet, Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à leur remplacement, en application des dispositions de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS : Dax.

Pour avis  
L23AL03967

## CLÔTURES

### JOPAS

Société Civile en liquidation

Au capital de 300 euros

Siège social : Résidence Couleur Océan

17 Rue Henri Desgranges

40990 Saint-Paul-lès-Dax

803 385 525 RCS Dax

### AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant décision collective des associés en date du 6 Juillet 2023, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;

- Ddonné quitus au Liquidateur Monsieur Pascal CALDERON, demeurant 605 Route de Larouy 40990 Saint-Paul-lès-Dax et déchargé ce dernier de son mandat ;

- Pprononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS : Dax.

Pour avis  
L23AL03966

## LOCATIONS GERANCES

## FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

### LABARTHE IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 737.504 euros

Siège social : 6 Avenue des Elfes

40280 Saint-Pierre-du-Mont

895 950 020 RCS Mont-de-Marsan

Par assemblée générale du 30/06/2023, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats de M. Stéphane MARCHAND domicilié au 12, Allée de Véga 64600 Anglet, commissaire aux comptes titulaire et de M. Xavier SAL-LABERY domicilié au 2 bis, Avenue de la Butte aux Cailles 64600 Anglet, Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à leur remplacement, en application des dispositions de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE.

L23AL04001

## FONDS DE COMMERCE



SCP Olivier DARMAILLACQ  
& Philippe DUCASSE  
Notaires Associés  
à Soustons

Suivant acte reçu par Maître Philippe DUCASSE, le trois aout deux mille vingt-trois enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 11/08/2023 Dossier 2023 39203 référence 2023 N 01196.

La Société dénommée **SAS TOURING CAFE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à Soorts-Hossegor (40150 Landes) 515 Avenue du Touring Club est identifiée sous le numéro SIREN 519 623 961 RCS Dax.

La Société dénommée **BACK & SON**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000,00 € ayant son siège social à Soorts-Hossegor (40150 Landes) 59, Avenue de Pédebert est identifiée sous le numéro SIREN 819 192 147 RCS Dax.

Ont cédé à :

La Société dénommée **SESAME**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à Capbreton (Landes) 1, rue du Port d'Albret identifiée sous le numéro SIREN 891 323 081.

Un fonds de commerce de bar restaurant situé et exploité à Hossegor commune de Soorts-Hossegor (40150) 515, Avenue du Touring Club de France.

Prix : un million quatre cent mille euros (1.400.000,00 €) qui s'applique, savoir :

- À la licence IV° catégorie à concurrence de quinze mille euros (15.000,00 €)

- Aux éléments corporels pour quatre vingt-quatorze mille neuf cent cinquante neuf euros (94.959,00 €)

- Aux éléments incorporels pour un million deux cent quatre-vingt-dix mille quarante et un euros (1.290.041,00 €)

Prise de possession à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Ducasse, Notaire à Soustons, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Il est ici précisé qu'un acte de Location Gérance avait été signé entre les parties en date du 20 avril 2021 pour une durée de 3 ans allant du 01/06/2021 et prenant fin au 31/05/2024. Cette location-gérance a donc pris fin rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Pour insertion, Me DUCASSE  
L23AL03960



### CREATIVE CABIN EURL

SARL au capital de 5.000 euros

Siège social : 826 Chemin Rural du Tuc

40550 Léon

881980148 RCS de Dax

## OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2023, l'associé unique a décidé à compter du 31 juillet 2023 de modifier l'objet social comme suit :

La conception et la production de meubles destinés à l'aménagement de tous véhicules (van, fourgon, camping-car et autres). Ainsi que le design et la transformation des fourgons en véhicules de loisirs.

La suite de l'article 2 des statuts demeure inchangé.

Mention sera portée au RCS de Dax.

L23AL04022

## DISSOLUTIONS



SCP Olivier DARMAILLACQ  
& Philippe DUCASSE  
Notaires Associés  
à Soustons

### SCI DU LION

SCI au capital de 1.524,29 €

Route des Etangs, Lieudit Menacou

40510 Seignosse

RCS DAX : 408 782 308

Par décision de l'AGE du 17/08/2023, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur Mme Myriam SABY demeurant à Seignosse (40510) 944 Route de l'Etang Blanc, Menacou et de fixer le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, Me DUCASSE  
L23AL03961

### JOPAS

Société Civile

Au capital de 300 euros

Siège social : Résidence Couleur Océan

17 rue Henri Desgranges

40990 Saint-Paul-lès-Dax

803 385 525 RCS Dax

## AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant décision collective des associés en date du 1 Mars 2019, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1 Mars 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Pascal CALDERON, demeurant 605 route de Larouy 40990 Saint-Paul-lès-Dax, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 605 Route de Larouy 40990 Saint-Paul-lès-Dax adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

## 24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA  
NOTRE PLATEFORME WEB :  
[annoncelegale.annonces-landaises.com](https://annoncelegale.annonces-landaises.com)

REGIMES  
MATRIMONIAUXCHANGEMENT DE  
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à responsabilité Limitée «SELARL DUPIN» Notaire à Morcenx-la-Nouvelle (Landes), CRPCEN 40009, le 21 août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre :

Monsieur Christian **DASSIE**, papetier en retraite, époux de Madame Anne-Marie FAGOAGA, demeurant à Bias (40170) 160 route de Mimizan.

Né à Dax (40100) le 19 juin 1953.

Marié à la mairie de Bias (40170) le 26 mars 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Anne-Marie **FAGOAGA**, retraitée, épouse de Monsieur Christian DASSIE, demeurant à Bias (40170) 160 route de Mimizan.

Née à Saint-Pée-sur-Nivelle (64310) le 11 août 1955.

Mariée à la mairie de Bias (40170) le 26 mars 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire  
L23AL03977



Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Bernard Joseph **TALES**, retraité, demeurant à Mazerolles (Landes), 70 allée du Meunier, né à Betbezer-d'Aragnac (Landes), le 3 août 1952,

Madame Michelle **DUPEYRON**, retraitée, demeurant à Mazerolles (Landes), 70 allée du Meunier, née à Saint-Just (Landes), le 4 décembre 1954,

Modification opérée : adoption du régime de la Communauté Universelle.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Christian GINESTA, Notaire à Mont-de-Marsan (Landes), 1058, avenue Eloi Ducom.

Date de l'acte : 21 août 2023

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis, Maître Christian GINESTA  
L23AL03978

CHANGEMENT DE  
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons en date du 16/08/2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par M. Régis Eric **CASTILLON**, artisan peintre et Mme Catherine Françoise **NOUAIL**, employée ressources humaines, son épouse, demeurant ensemble à Vieux-Boucau-les Bains (40480) 7 rue des Pinsons,

Mariés à la mairie de Agen (47000) le 8 Septembre 1990 sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial ou domicile a été élu à cet effet., à Maître DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de grande instance.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ  
L23AL03996

AMÉNAGEMENT DE  
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons le 18/08/2023, a été conclu l'aménagement du régime matrimonial sans modification du régime de la communauté universelle et en instituant au profit des époux des avantages matrimoniaux lors de la dissolution du régime, entre M. Arnaud Michel Jacques **MARTY**, administrateur DG et Mme Bernadette Nicole Marie-Antoinette **ALLÉON**, ex agent consulaire, son épouse, demeurant ensemble à 80000 Agadir (Maroc) Avenue Id Aïssa Lot 202, Illigh. Mariés au Consulat de France d'Agadir (Maroc) le 7 août 1992 et soumis depuis à la Loi française et au régime de la communauté universelle aux termes d'un contrat de mariage reçu le 26 août 2016 par Maître Gilles BONNET notaire à PARIS 75002, 20 rue de la Paix transcrit en marge de leur acte de mariage le 7 novembre 2009.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial ou domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40140 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ  
L23AL04028

## RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce L23AL03597 parue le 29/07/2023, concernant la **SAS ENNOIA CONSULTING**, il y a lieu de lire : par décision du 27/07/2023 M. Adrien GAUPLLAT a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire et le cabinet SOLUTEC AUDIT, demeurant 12 rue Louis Renault 31130 Balma, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis  
L23AL04015

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 18 août 2023)

**SARL LA BOHEME CAFE ATELIERS**, 6 Rue André Bergeron 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 922 326 566. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mars 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_543

**SAS LA MALLE DE DINE**, ZA Escalles, 40500 Saint-Sever, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 911 717 775. Commerce de détail de biens d'occasion en magasin. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_544

**SAS BEAUTY SP STEPHANIE**, Avenue de Laouadie 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 912 518 818. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_545

**ESQUIROL François**, 18 impasse des fougères, 40160 Parentis-en-Born, non inscrit au RCS, RM 509 986 931RM 40. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_546

**SAS JADE INTERIM**, 692 Avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 894 714 294. Activités des agences de travail temporaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_547

**SAS CAES INTERIM**, 59 avenue Nationale, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, RCS Greffe de Dax 839 269 396. Activités des agences de travail temporaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_548

**SAS AES40 INTERIM**, 621 route de Bel Air, 40300 Pey, RCS Greffe de Dax 838 362 135. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023\_4002\_549

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,  
Strasbourg, Lille, Nantes...

Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES  
**LANDAISES**  
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de votre correspondant,
- aucun surcoût.

# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN  
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée  
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 240,88	-2,6%	11,8%	13,5%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 513,62	-2,7%	10,9%	11,9%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 260,37	-3,0%	12,3%	16,5%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 399,45	-3,0%	14,6%	6,3%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 927,79	-3,2%	36,5%	15,8%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 270,76	-5,1%	-2,4%	-3,5%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 705,62	-2,9%	12,8%	18,7%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 875,68	-3,0%	1,4%	-1,9%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	31 856,71	-1,4%	22,1%	10,6%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 120,33	-1,5%	1,0%	-4,8%	3 395,00	3 089,26	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,85	-0,4%	2,3%	27,1%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-9,3%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,60	-2,7%	-20,7%	24,1%	4,58	3,40	0,8%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	3,91	8,6%	243,6%	233,6%	4,05	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	4,8%	12,8%	1,6%	66,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	478,00	-0,8%	0,8%	3,9%	530,00	458,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	89,00	1,1%	7,9%	0,6%	94,00	76,50	6,9%
EUROPLASMA	0,06	-48,5%	-91,1%	-99,4%	2,38	0,06	-
FERMENTALG	0,61	-6,3%	-60,1%	-76,5%	1,66	0,60	-
GASCOGNE	4,05	-1,2%	-9,4%	7,7%	4,48	3,91	-
GPE BERKEM	4,24	-1,4%	-12,4%	-52,0%	7,12	3,90	-
GPE PAROT (AUTO)	2,06	7,9%	-3,7%	18,1%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	16,54	-7,6%	-20,9%	-37,3%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	14,75	3,9%	24,5%	23,9%	15,85	11,90	-
I.CERAM	5,40	-16,3%	-47,1%	-59,7%	13,95	5,10	-
I2S	5,70	-4,2%	-6,6%	-6,6%	6,45	5,60	2,5%
IMMERSION	2,56	1,6%	0,0%	-47,8%	4,60	2,32	-
IMPLANET	0,15	-7,4%	-10,3%	-24,9%	0,26	0,15	-
KLARSEN DATA	3,76	13,9%	144,2%	76,5%	3,85	1,47	-
LECTRA	28,55	8,6%	-18,9%	-14,3%	40,70	25,70	1,7%
LEGRAND	89,46	-1,1%	19,6%	17,0%	93,00	75,22	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	9,66	0,4%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,19	0,0%	-52,5%	-55,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	10,9%	2,46	1,20	-
OENEO	13,65	-2,2%	-2,5%	-17,0%	15,50	12,85	2,6%
POUJOLAT	26,20	3,6%	-5,8%	5,9%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	5,20	-14,5%	57,6%	8,3%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	4,50	8,7%	25,0%	-25,5%	5,26	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

[www.alienorcapital.com](http://www.alienorcapital.com)

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

## FONCEZ À BRASSEPOUY !

Au Bistroquet de la Dame, en face du musée archéologique de Brassempouy, David Jourdan et Mélanie Ferrera offrent une cuisine raffinée.

Par Julie DUCOURAU

**L**e critique gastronomique Gilles Pudlowski s'est demandé sur son blog *Les Pieds dans le plat* si le Bistroquet de la Dame n'était tout simplement pas « le meilleur rapport qualité-prix de France ».

La table dont le nom évoque le célèbre visage de femme sculpté il y a 25 000 ans et trouvé ici au XIX<sup>e</sup> siècle, est devenue un incontournable des gourmets gourmands avec son menu travaillé défiant toute concurrence.

### UN GOÛT DE REVENEZ-Y

Ce jour-là, le filet de maquereau juste cuit, concombre ricotta et aubergine, réjouit dès le premier regard et la première bouchée. L'œuf bio poché piperade, brebis et boudin fait pousser un « mmmm ! » de contentement au voisin de table. Le filet de merlu se pare d'un très subtil bouillon chorizo. Et le crémeux armagnac a un sacré goût de revenez-y.

David Jourdan a grandi à Ossages, en Chalosse. Après des études au lycée hôtelier de Morlaàs (Béarn), il part travailler sur l'île de Ré, puis la Côte d'Azur et Paris. Lors de son passage à L'Hostellerie de plaisance de Philippe Etchebest à Saint-Émilion, il rencontre Mélanie Ferrera en cuisine. Le couple part à Crans-Montana (Suisse) en hôtel cinq étoiles (un macaron Michelin), puis en Australie et en Asie du Sud-Est. En 2017, David Jourdan fait



l'ouverture du Ha(a)ïtza chez Stéphane Carrade au Pyla, avant de venir à Bayonne. « On cherchait une affaire sur la côte basque. Mais il fallait de gros financements, les banques ne suivaient pas forcément. J'ai vu l'annonce ici, on a sauté sur l'occasion ! »

### JUSTESSE DES ASSOCIATIONS

Ce retour au pays se concrétise une semaine avant le premier confinement, en mars 2020. « On a proposé des plats à emporter aux gens du village, ça a très bien marché. » Leur cuisine, puisque Mélanie, son associée et compagne est au piano et en salle, reste sur l'essentiel : de bons produits des fermes voisines, de la justesse dans les associations et de la précision dans les cuissons.

« Aux fonds de sauce traditionnels, j'aime ajouter un peu de modernité et de tendance », dit le chef qui aime la chasse et les champignons des sous-bois. Vivement l'automne !

